

Emmanuelle ANTHOINE
Députée de la Drôme
Conseillère départementale du canton Drôme des collines

Paris, le 3 avril 2018

Madame, Monsieur,

Vous avez appelé mon attention sur mes concitoyens signataires d'une pétition contre la décision du gouvernement de réduire la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h sur les routes nationales et départementales à double sens sans séparateur central à compter du 1^{er} juillet 2018, décision confirmée à l'issue du Conseil des Ministres du 8 mars 2018, je vous en remercie.

Si la diminution du nombre de victimes d'accidents de la route est un objectif unanimement partagé, cette mesure, décidée sans concertation avec le Parlement et les élus locaux, ignore les difficultés de déplacement dans les territoires ruraux et de montagne.

En ma qualité de parlementaire, je me suis déjà vivement élevée contre cette mesure qui viendrait encore plus impacter nos territoires ruraux et les déplacements que nos concitoyens doivent effectuer pour se rendre à leur travail, sans qu'aucune autre solution de transport alternative ne puisse être envisagée, et ce contrairement aux zones urbaines largement desservies et ne manquerai pas de relayer votre point de vue.

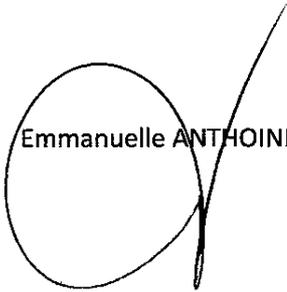
De même, mon groupe politique, Les Républicains, à l'Assemblée nationale a décidé de lancer un groupe de travail sur ce thème. Piloté par Vincent Descoeur, Député du Cantal, et Jean-Jacques Gaultier, Député des Vosges, il a notamment pour objectif principal de démontrer l'inutilité d'une telle mesure, ainsi que de proposer des mesures plus efficaces pour améliorer la sécurité des usagers de la route. Ce groupe de travail rendra ses conclusions prochainement.

Par ailleurs, les expérimentations menées pendant deux ans (2015-2017) ne démontrent aucunement l'efficacité de cette mesure en terme d'accidentologie, c'est pourquoi l'ancien Premier Ministre Bernard CAZENEUVE n'avait pas voulu la mettre en œuvre. On estime également, que le coût du changement des 22 000 panneaux s'élèverait à 10 millions d'euros. Il serait effectivement plus utile d'investir dans l'aménagement et l'entretien de notre réseau routier, responsable bien souvent de la majorité des accidents graves, et dans la prévention afin de sensibiliser les français aux dangers de la conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants mais également du téléphone portable.

Enfin, on remarque que la plupart des pays européens (Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Grèce...) ont mis en place des limitations de vitesse à 90 km/h voire 100 km/h, le Danemark expérimentant même un relèvement de 80 à 90 km/h !

Je vous remercie de bien vouloir transmettre ma réponse à l'ensemble des signataires de votre mail et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Ligue de Défense des Conducteurs



Emmanuelle ANTHOINE